



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



07367-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.243/7

11 février 1977

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Première Réunion de consultation
sur la sidérurgie

Vienne, 7-11 février 1977

AMENDEMENTS AU PROJET DE RAPPORT
PROPOSES PAR LES PARTICIPANTS DES PAYS DE L'OCDE

Paragraphe 43

Les participants ont remarqué que l'une des sources de financement des projets sidérurgiques était représentée par les crédits bilatéraux à l'exportation, offerts par les pays développés. Il existait entre certains de ces pays une entente ayant pour effet de limiter l'offre des crédits à l'exportation pour les périodes excédant 10 ans. Certains participants ont suggéré qu'en ce qui concerne les projets sidérurgiques, ces pays prennent des mesures en vue de prolonger la période pour laquelle les crédits sont offerts et de consentir des délais de grâce plus généreux. D'autres participants ont fait valoir que l'industrie sidérurgique ne devrait pas bénéficier de préférences particulières pour ce qui est des conditions de crédit, et que le financement des projets sidérurgiques était un des aspects de la question plus vaste du traitement spécial et de l'aide financière à accorder aux pays en développement.

Paragraphe 45

A propos des conditions auxquelles les crédits nécessaires aux projets sidérurgiques peuvent être obtenus auprès des institutions internationales de financement, plusieurs participants ont estimé qu'il importait que ces institutions accordent des conditions meilleures et des délais de grâce beaucoup plus longs, compte tenu du temps nécessaire pour amener une aciérie au plein rendement. L'importance des apports de capitaux demandés aux pays en développement par ces institutions (40 à 50 % du financement total) pouvait elle aussi créer des difficultés à certains de ces pays, étant donné l'ordre de grandeur des sommes en cause. On a souligné les avantages d'une estimation confiée à une institution internationale de financement, dans le cadre des efforts internationaux de financement des projets sidérurgiques.

Paragraphe 50 b)

Conditions auxquelles les moyens financiers nécessaires à la construction des aciéries et des infrastructures associées sont fournis aux pays en développement.

Paragraphe 51

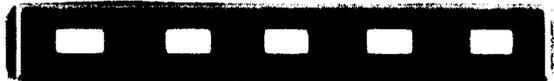
Les participants à la réunion de consultation ont estimé que celle-ci avait réussi à définir un certain nombre de problèmes qui se posent aux pays en développement dans l'expansion de leur industrie sidérurgique. La réunion avait également défini plusieurs domaines pouvant faire l'objet de propositions constructives de coopération internationale. Les participants ont donc recommandé que l'on examine plus avant une série de questions spécifiques concernant l'expansion de la production mondiale d'acier ainsi que les matières premières, les techniques et les moyens de financement nécessaires, et qu'à cette fin l'ONUDI réunisse des groupes de travail en fonction des besoins. Ils ont estimé que, si toutes les questions qu'ils avaient proposées devaient être examinées, il convenait néanmoins de choisir des questions prioritaires, afin que des propositions précises de coopération internationale puissent être établies à temps pour être examinées à la deuxième réunion de consultation. Ils se sont dits convaincus de la nécessité de coopérer avec l'ONUDI pour la fourniture des renseignements appropriés, ou en la faisant bénéficier de leur expérience en la matière, ou en fournissant des experts aux groupes de travail.

Paragraphe 54

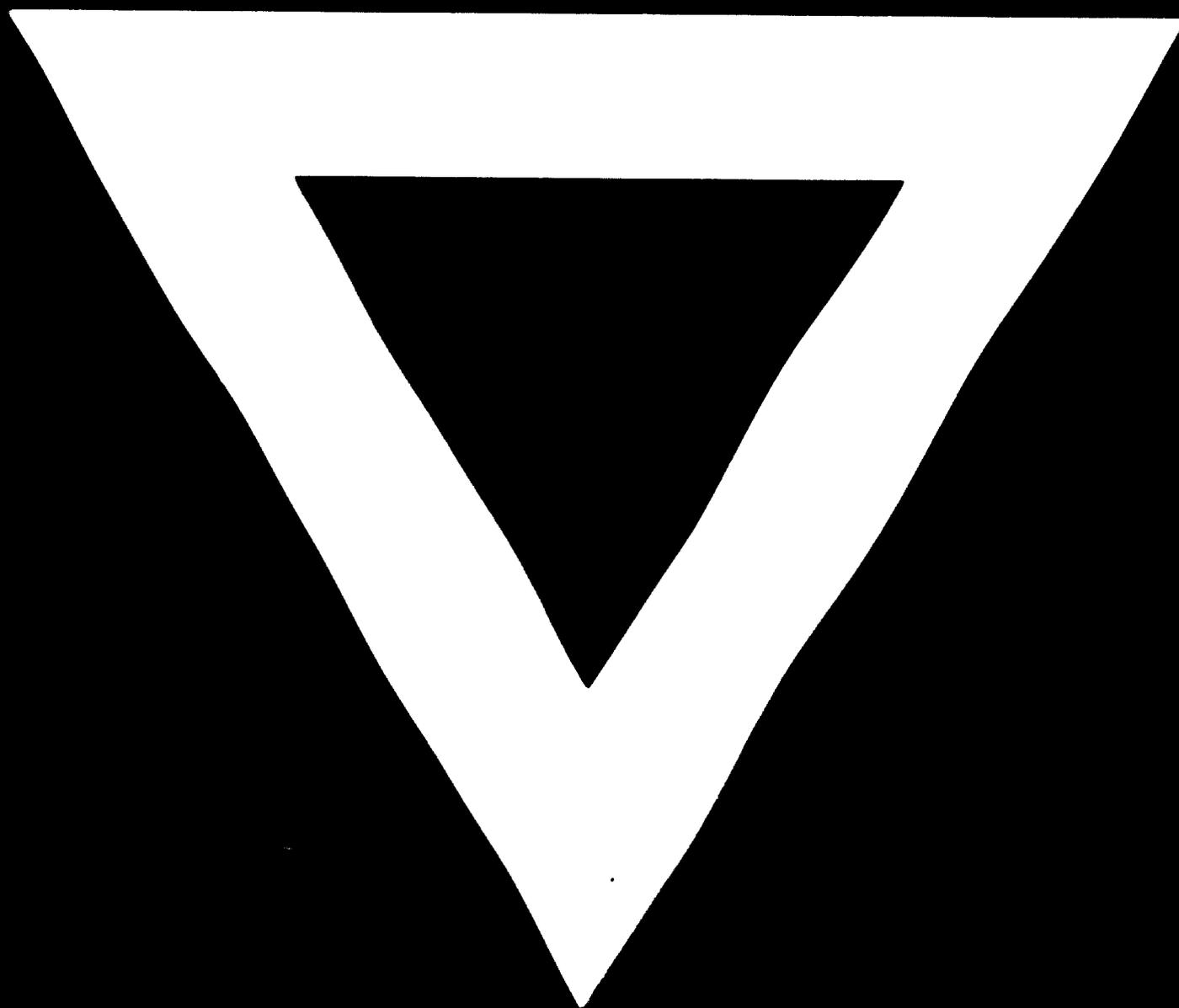
Les participants ont estimé que, si toutes les questions qu'ils avaient proposées devaient être examinées, il convenait néanmoins de choisir des questions prioritaires, afin que des propositions précises de coopération internationale puissent être établies à temps pour être examinées à la deuxième réunion de consultation. Eu égard à l'ampleur et à l'importance des tâches énumérées dans le présent rapport, il a été recommandé que l'ONUDI évalue le volume de travail nécessaire, en tenant compte des ressources dont elle pense pouvoir disposer, et que le Bureau de la réunion de consultation se réunisse à nouveau dans les 60 jours afin de recommander un ordre de priorité pour les activités visées aux paragraphes 51 et autres du présent rapport. A cet égard, il conviendrait de prendre en considération les travaux déjà entrepris dans ces domaines par d'autres institutions ou organismes intéressés, de façon à éviter toute répétition. Les participants ont noté que le Directeur exécutif de l'ONUDI saisirait le Conseil du développement industriel à sa prochaine session des résultats de cette évaluation, pour que le Conseil les examine et prenne les mesures voulues.

Paragraphe 56

Il est reconnu que l'établissement du présent rapport n'a pas permis de tenir compte de toutes les vues et observations formulées par les participants. L'expression "les participants" ne doit donc pas être interprétée comme indiquant dans tous les cas une opinion unanime.



G - 323



77.09.19